



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

Courriel : communistes@sitecommunistes.org

<https://x.com/PRCommunistes>

10/09/2026

La justice confirme la demande de réintégration du syndicaliste Timothée Esprit.

La juridiction n'a rien trouvé à redire à la décision de la cour d'appel de Pau de mars 2025 demandant la réintégration du syndicaliste Timothée Esprit.

La cour d'appel de Pau n'a pas eu tort de demander en mars 2025 la réintégration de Timothée Esprit, salarié et syndicaliste de Toray CFE licencié quelques mois plus tôt. C'est ce qui ressort de l'arrêt de la Cour de cassation rendu ce mercredi 9 septembre.

La plus haute juridiction de l'ordre judiciaire en France avait été saisie par l'entreprise contestant l'interprétation des juges palois à propos du statut de son employé. Pour la justice, Timothée Esprit est bien un salarié protégé et pour le licencier, l'employeur aurait dû obtenir l'autorisation de l'inspecteur du travail. C'est un nouveau camouflet pour la direction de l'entreprise. *« Au-delà de ma personne, vient sacraliser la protection des salariés dans ma situation, c'est-à-dire les syndicalistes qui négocient les conventions collectives au niveau national, même dans les branches qui ne concernent pas leur entreprise. Une protection au même titre qu'un délégué syndical en entreprise. Cette victoire fera jurisprudence »*, déclare Timothée. L'entreprise devra aussi lui verser 3 000 euros.

Toray CFE dit prendre acte de l'arrêt de la Cour de cassation, tout en soulignant que d'autres procédures sont en cours. L'offensive patronale contre le syndicaliste, secrétaire fédéral de la FNIC-CGT, employé depuis 14 ans dans l'entreprise doit cesser

« Je vois bien jusqu'ici l'acharnement de l'entreprise contre moi mais la justice, depuis plus d'un an, a toujours confirmé les procédés illégaux contre la CGT de Toray et de l'un de ses représentants » ajoute Timothée Esprit. Pour mémoire, le premier licenciement de l'opérateur date du printemps 2024. Le salarié avait manifesté son soutien aux Gazaouis en postant sur Facebook une photo du Front populaire de libération de la Palestine ayant déplu à un gros client de Toray CFE !

La fédération nationale des industries chimiques et Timothée Esprit ont déposé plainte mi-mars auprès du procureur de la République de Pau.

Pour imposer sa politique le patronat s'attaque aux ouvriers organisant la lutte dans les entreprises. Les stratégies d'intimidation à l'encontre des syndicats sont de plus en plus nombreuses et variées : menaces, plaintes, sanctions disciplinaires et procédures judiciaires.

Il s'agit de signifier à ceux qui se battent organisant la lutte des classes que le pouvoir du grand capital utilisera la répression de manière à bâillonner les luttes et c'est ce qu'il fait déjà en traitant les militants comme des voyous et des délinquants. Celles et ceux refusant de plier face aux politiques patronales et gouvernementales sont un obstacle majeur au dialogue social. Place à la lutte des classes, systématique et organisée ! L'organisation méthodique de la riposte, c'est la responsabilité de toute la CGT et spécialement de sa direction confédérale.

Plus que jamais, la CGT doit impérativement renouer avec la lutte des classes !